

Groupe FRONT DE GAUCHEParti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme**AMENDEMENT****N° 000020****SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017****Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017****AMENDEMENT****Titre I – Dispositions relatives aux ressources**

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, pour répondre à la pénurie de logements et pour rééquilibrer le développement économique vers l'est francilien et la grande couronne. La Présidente du Conseil Régional est mandatée pour interpellier le gouvernement pour que soient intégrées au projet de loi de finances rectificatif 2017, les dispositions législatives suivantes :

- *Une profonde modification du zonage et des taux de la redevance pour création de bureaux (RCB) afin d'en faire un outil plus volontariste en faveur du développement de l'activité à l'est, au nord et au sud de l'Île-de-France, et en grande couronne, et afin d'arrêter la concentration de l'immobilier tertiaire toujours plus au centre et à l'ouest de la Région ;*
- *La suppression de l'exonération de la redevance pour les opérations de renouvellement de bureaux, notamment afin d'encourager la transformation de bureaux en logements dans les zones à très forte dominante emploi et ainsi optimiser le produit de cette recette régionale ;*
- *L'augmentation de la taxe sur les logements vacants (passage de 12,5% à 50% de la VLC la première année et de 25% à 100% de la VLC la deuxième année) afin de mobiliser les dizaines de milliers de logements vacants de longue date en Île-de-France ;*
- *L'augmentation de la taxe additionnelle à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans les zones tendues de 20 à 100% afin de permettre aux communes de mobiliser des logements très peu utilisés dans le centre de l'agglomération, pour augmenter l'offre de logements disponibles ;*
- *La création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière pour les territoires en déficit de logement social afin d'abonder l'aide aux maires bâtisseurs et permettre aux collectivités de financer les équipements publics accompagnant la construction de logements, et lever le principal frein à une relance durable de la construction de logements en Île-de-France ;*
- *L'augmentation de 25 000 euros à 250 000 euros du montant de l'amende à acquitter par les propriétaires louant leurs logements comme meublés touristiques de façon illégale ;*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

Face à la crise de l'accès des Franciliens au logement, le groupe Front de gauche entend proposer des leviers à même de mobiliser de nouvelles recettes nécessaires pour une politique publique régionale du logement d'envergure. La tendance de retrait du soutien régional à la construction de logements initiée par l'exécutif aggravera, à très court terme, la crise du logement en Ile-de-France. Aucune raison avancée ne tient quand l'urgence est là avec plus de 600 000 demandeurs de logement social, 70% des Franciliens éligibles, 1 million de mal-logés... La Région doit prendre toute sa place pour faire du logement un droit effectif pour tous. Avec ces nouvelles recettes, la Région pourra ainsi répondre aux besoins des populations et devenir une collectivité d'investissement public massif.

Les différents outils fiscaux spécifiques à l'Ile-de-France ne permettent pas d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les grands objectifs définis par le Schéma Directeur d'Ile-de-France, en particulier pour la relance de la construction de logements et la mobilisation des logements peu ou pas utilisés, et le rééquilibrage habitat-emploi est-ouest. Il est indispensable de les réformer en profondeur à court terme, et cela passe par des modifications législatives.

Au vu de la reconcentration massive de l'emploi tertiaire au centre et à l'ouest de l'agglomération et au phénomène tout aussi massif d'obsolescence du parc de bureaux en grande couronne, il est également indispensable de réformer la redevance pour création de bureaux, afin d'orienter la construction de bureaux neufs et les opérations de réhabilitation de bureaux obsolètes en grande couronne et dans l'est francilien.

Les crédits inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 dans le cadre du volet territorial étant très réduits, nous considérons par ailleurs qu'il est indispensable de créer un outil fiscal spécifique, via la création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les territoires en déficit de logement social. Cette aide à un niveau conséquent est indispensable pour que les collectivités puissent financer les équipements publics accompagnant les programmes de construction de logements neufs. Le succès du programme « Quartiers écologiques et innovants » lancés par la Région en juin 2016 prouve à quel point les attentes de l'ensemble du territoire francilien en la matière sont fortes.

La mobilisation des logements vacants, très peu utilisés (résidences secondaires) ou loués en tant que meublés touristiques de façon illégale doit également être mise en œuvre via une réforme de la taxe sur les logements vacants et de la taxe additionnelle à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et une augmentation des amendes à acquitter pour non-respect de la législation sur la location de meublés touristiques (un phénomène prenant des proportions majeures, alors que le montant de l'amende n'est actuellement pas dissuasif).

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHEParti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017****Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017****AMENDEMENT****Titre I – Dispositions relatives aux ressources**

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, en particulier pour développer l'utilisation des transports collectifs et les circulations douces. La Présidente du Conseil Régional est mandatée pour interpellier le gouvernement pour que soient intégrées au projet de loi de finances rectificatif 2017, les dispositions législatives suivantes :

- *La baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% sur les transports publics afin de dégager des financements pour le Syndicat des Transports d'Île-de-France;*
- *L'augmentation du Versement transport de 2,95% à 3,5% dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne, ...) afin de dégager des financements pour le Syndicat des Transports d'Île-de-France;*
- *Une augmentation de la taxe locale sur les bureaux (TLB) dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne...) afin de créer une recette affectée au STIF lui permettant de financer un programme massif d'investissement pour le renouvellement du matériel roulant ferré ;*
- *L'augmentation de la taxe additionnelle sur les parkings des grandes entreprises et des centres commerciaux (Taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement) à Paris et dans les Hauts-de-Seine, afin d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les objectifs définis par le PDUIF pour le développement du réseau cyclable et la résorption des 100 principales coupures urbaines d'Île-de-France.*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche entend proposer des leviers à même de mobiliser de nouvelles recettes nécessaires pour des politiques publiques régionales d'envergure en matière de transports en commun et de mobilité. Ainsi, la Région pourra répondre aux besoins des populations et devenir une collectivité d'investissement public massif. Si un léger effort d'investissement est prévu pour 2017 en la matière, il est indispensable de réellement changer d'échelle pour répondre aux besoins immenses et urgents.

Les différents outils fiscaux spécifiques à l'Île-de-France ne permettent pas d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les grands objectifs définis par le Schéma Directeur d'Île-de-France, en particulier pour le développement des transports publics et des circulations douces. Il est indispensable de les réformer en profondeur à court terme, et cela passe par des modifications législatives.

Pour un financement pérenne de la zone unique, il est nécessaire de continuer de chercher de financements pérennes sans passer par des augmentations supplémentaires du pass navigo. Le passage à la tarification unique dans les transports est un vrai succès auprès des usagers. Elle profite également aux entreprises qui économisent en contrepartie 80 millions d'euros sur le remboursement à 50% des abonnements des salariés et qui ont obtenu une exonération de la redevance pour création de bureaux. Les usagers et les collectivités ne peuvent donc être des variables d'ajustement et être les seuls à contribuer, à cette hauteur, à une mesure d'intérêt général.

Pour le développement des transports publics, il est nécessaire d'agir sur les deux principaux leviers fiscaux assurant le financement du fonctionnement et des investissements dans les transports publics, soit la taxe locale sur les bureaux (TLB) et le versement transport (VT), ainsi que sur le retour de la TVA sur les transports publics à 5,5%. Les augmentations de TLB et de VT doivent être ciblées uniquement sur les territoires disposant des plus grandes richesses afin de participer au rééquilibrage du développement économique vers l'est de la Région et vers la grande couronne.

Enfin, le niveau de la taxe additionnelle sur les aires de stationnement doit être réévalué afin d'assurer le financement des aménagements programmés dans le cadre du PDUIF à l'horizon 2020 pour les circulations douces (réseau cyclable structurant et résorption des cent principales coupures urbaines), qui ne pourront être atteints dans le cadre des financements actuels mobilisés par les collectivités durement touchées par les baisses de dotations de l'Etat. Le développement de l'usage du vélo est un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions de déplacements dans la région, pour l'amélioration urgente de la qualité de l'air et répond à une exigence de santé publique à laquelle chaque collectivité, à sa place, doit contribuer. Une augmentation très conséquente du nombre de déplacements à vélo peut être atteinte rapidement grâce à des mobilisations financières adéquates (multiplication par 4 des investissements actuels pour les aménagements cyclables en Île-de-France, actuellement de l'ordre de 70 millions d'euros annuels). Ce niveau d'investissements est tout à fait atteignable grâce à la mobilisation d'une recette spécifique permettant de lever l'emprunt, comme le fait actuellement la Société du Grand Paris pour réaliser le Grand Paris Express.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme son soutien aux mécanismes de péréquation financière qui permettent le rééquilibrage des territoires et la solidarité entre les habitants et tous les territoires en respectant les spécificités de ressources de chacune des échelles territoriales, y compris la part départementale de la CVAE. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

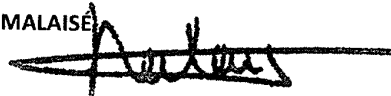
Le groupe Front de Gauche continue à porter des exigences fortes vis à vis de l'État, pour que la Région soit dotée de moyens à la hauteur des besoins des habitants et de l'enjeu de son développement solidaire et écologique.

Une péréquation financière juste et efficace doit être mise en place afin de permettre le rééquilibrage entre les territoires et la solidarité entre les habitants.

Notre groupe considère que cela doit s'organiser dans le respect des compétences et des capacités financières de l'ensemble des collectivités locales. Les accords conclus avec le gouvernement à l'encontre du financement public des départements qui perdent la part dynamique de la CVAE est, à cet égard, contestable. La logique ne doit pas être celle d'opposer les collectivités ou de prendre à ceux qui ont le moins pour ceux qui ont plus.

Notre collectivité doit donc affirmer que la péréquation des ressources est indispensable, qu'elle contribue à l'intérêt général et donc à l'intérêt des Franciliens.

Céline MALAISE



**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme solennellement sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens. Il demande donc :

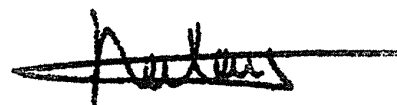
- *que le projet de loi de finances rectificatif de 2017 revienne sur la diminution en valeur des dotations de l'État aux collectivités et que leur montant augmenté le soit au minimum au niveau de l'inflation.*
- *le remboursement des charges nettes non compensées par l'État issues de la phase II de la décentralisation.*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

Le groupe Front de Gauche continue à porter des exigences fortes vis à vis de l'État, pour que la Région soit dotée de moyens à la hauteur des besoins des habitant-e-s et de l'enjeu d'un développement solidaire et écologique de notre Région.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat prévue à hauteur de 73M€ cette année, même si elle sera en partie compensée par le versement d'une fraction de la TVA, l'absence d'une réforme d'ampleur de la fiscalité locale qui donne de nouvelles ressources dynamiques aux collectivités, la hausse de la TVA, le refus de la compensation de la dette de l'État issue de la décentralisation qui se monte à 2.07 Milliards d'euros sont de véritables freins pour notre collectivité publique.



Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme solennellement sa disponibilité pour se servir du levier de l'emprunt pour investir de manière massive dans des politiques publiques d'importance (lycées, transports, logement, environnement...) »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

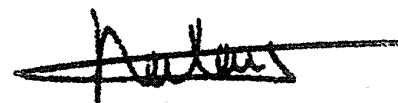
Le groupe Front de Gauche considère que le recours à l'emprunt pour une collectivité telle que la Région Ile-de-France est un levier de ressources utile et indispensable. Il permet d'agir pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre tout en rompant avec les logiques de destruction environnementale.

Permettre le recours à l'emprunt pour la Région favoriserait la mise en œuvre des projets de grande envergure en construisant en grand nombre des lycées public, de logements sociaux de haute qualité environnementale tout en développant de manière massive les transports publics, en commun et les circulations douces.

Dans la mesure où la dépense publique génère de la richesse collective supplémentaire, permet la mise en œuvre d'une volonté politique de redistribution pour réduire les inégalités et crée des emplois, le recours à l'emprunt doit être pleinement envisagé par notre collectivité. L'exemple d'1,7 emplois créé dans le secteur du bâtiment pour un logement social construit devrait tous nous persuader d'y recourir.

Le recours à l'emprunt ne peut donc pas être perçu comme un seul passif pesant sur les générations futures ; ce serait nier l'actif répondant aux besoins immédiats et améliorant les conditions de vie de tous et donc aussi des générations futures.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France mandate la présidente pour négocier avec l'Etat la prise en charge de la gratuité des transports en commun d'Île-de-France dès lors qu'il déclenche les dispositifs d'urgence en cas de pic de pollution. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

Dans le cadre des mesures d'urgence à mettre en place en période de pic de pollution, le groupe Front de gauche considère que la gratuité des transports doit être garantie dès lors que l'Etat déclenche les dispositifs d'urgence en cas de pic de pollution, dont la circulation alternée.

Considérant que la mise en place du ticket unique à 3,80€ n'incitera pas les automobilistes à ne pas utiliser leur voiture, nous souhaitons que tout soit fait pour que la gratuité soit le principe privilégié par les institutions. Ce principe résulte d'une contrepartie à la mise en place de la circulation alternée.

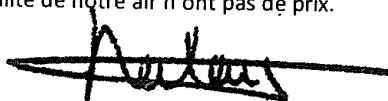
La gratuité a un coût aujourd'hui pour le STIF, et peut-être demain pour l'Etat. La tendance sera à la hausse compte tenu de l'abaissement des seuils d'alerte et de la situation qui ne cesse de se détériorer.

C'est toutefois une mesure essentielle à maintenir tant que d'autres mécanismes et mesures n'auront pas été réfléchis et mis en place afin de réduire la pollution de l'air à moyen et long terme.

Cette mesure est complémentaire des propositions du groupe Front de gauche en matière de développement massif des transports publics, d'un plan Vélo ambitieux, de mesures visant à réduire les mesures d'épandages chimiques...

La réduction de la pollution est une question de santé publique sur laquelle nul responsable politique et institutionnel ne doit transiger.

Si la gratuité des transports a un coût, la santé des Francilien-ne-s et la qualité de notre air n'ont pas de prix.



Céline MALAISÉ